Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260305-D2026_03_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 mars 2026 à 19h42, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 27/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, SIMON Alexandra, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline et TYLEK Thérèse

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric et BATTAIS Marie-Annick
Pouvoir : BATTAIS Marie-Annick à CHALOPIN Christèle

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.03.43 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 et à la délibération 2020.05.20 portant délégations du Conseil Municipal,

- Il a désigné le cabinet d'avocat « Colas Conseils » pour représenter la commune dans les deux requêtes au tribunal administratif.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions

Fait et délibéré en séance
Le 05/03/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA